



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Forêt et Biodiversité
Police de l'eau sur l'axe Loire
Affaire suivie par : André TORRES
Tél : 03 86 71 52 21
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nevers, le **15 JUIN 2023**

Monsieur Claude RIBOULET
Président du Conseil Départemental de l'Allier
Hôtel du département
1, Avenue Victor Hugo
03016 MOULINS Cedex

Objet : Travaux de réfection du pont de la RD 19 sur le territoire de la commune de Beaulon.

Copies : OFB 03, Fédération de Pêche 03, DDT 03.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

**Travaux de réfection du pont de la RD n°19,
situé en travers du cours d'eau « l'Engièvre »,
dans le lit majeur de la Loire, sur le territoire de la commune de Beaulon (03).**
Dossier enregistré sous le numéro : 0100018276

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 04 avril 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération conformément aux éléments du dossier transmis, et de son complément, sous réserve toutefois, de veiller à travailler en période de basses eaux, en respectant le calendrier de travaux annoncé, de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas porter atteinte au milieu aquatique et de mener l'examen des cavités avant le commencement des travaux.**

De même, en amont de la réalisation de la pêche de sauvegarde des poissons, la FDPPMA 03 et service de police de l'eau devront être informés de la date et de l'horaire de l'intervention.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de votre commune pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Allier durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La Chef du bureau
milieux aquatiques et pêche

Aude PELICHET

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)